



ACI Les Jardins de la Méditerranée

Imagine 84

Atelier Chantier d'insertion fruits et légumes
MIN Bât P2 - 135 Av. P. Sémard - 84 000 AVIGNON SUD
Tel. : 04 13 41 61 32 - Fax. : 04 13 41 61 24
E-Mail : secretaire@jardimed.fr

Agent de conditionnement manuel **(Code ROME H3302)**

Descriptif:

Notre chantier d'insertion, statut associatif, a pour mission de collecter, trier, conditionner et distribuer les fruits et légumes pour une quarantaine d'associations caritatives sur le territoire national.

Vos missions principales :

Dans notre entrepôt de 1180 m², avec une équipe d'une vingtaine de personnes, vous aurez pour missions de :

- Trier, conditionner et peser les fruits et légumes en filets, plateaux et/ou barquettes.
- Préparer les commandes : monter les palettes, les cercler et étiqueter les produits.
- Compackter les cartons
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité

Pour les titulaires du CACES 3, vous serez amené à récupérer les palettes et les cartons sur le MIN à l'aide du chariot élévateur.

Toute l'équipe est amenée à nettoyer le matériel et le poste de travail en fin de journée.

Vos qualités professionnelles :

Autonomie
Réactivité
Travail en équipe

Contrat de travail :

Type de contrat : Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Durée du contrat : 4 mois renouvelable maximum deux fois.

Temps de travail : 26 Heures par semaine selon le planning ci-dessous

Salaire brut : 1143.60 € (902.95 € Net)

Informations complémentaires :

S'engager dans l'accompagnement socioprofessionnel est une composante du contrat de travail sur le chantier d'insertion.

Cet accompagnement se déroule en individuel et en collectif pendant le temps de travail.

Important :

Veuillez-vous rapprocher de votre référent (Pôle Emploi, Pôle Insertion, Mission Locale ou Cap Emploi) afin de vérifier votre éligibilité à l'IAE (Insertion par l'Activité Economique)

Les horaires de travail : **26 H / Semaine**

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	9H00-12H00	13H00-16H30
Mardi	9H00-12H00	13H00-16H30
Mercredi	9H00-12H00	13H00-16H30
Jeudi	9H00-12H00	13H00-16H30
Vendredi		

Note :

Les horaires peuvent être amenés à être modifiés en fonction des impératifs de l'atelier et des commandes mais resteront toujours sur la base de 26H.

Il est à noter que les horaires peuvent exceptionnellement dépasser le temps de travail hebdomadaire de 10% dans les conditions citées ci-dessus et inscrites dans le contrat de travail.

La récupération de ces heures se fera dans le mois, le salaire mensuel sera toujours sur la base de 112H67.